

2M
Société par actions simplifiée au capital de 2 506 126,50 euros
Siège social : La Gaudinière, 72300 AUVERS LE HAMON
414 986 349 RCS LE MANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 FEVRIER 2012



Le 07 février 2012,
A 10 heures,

Les associés de la société 2M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Zone Artisanale de la Fouquerie - 72300 SOLESMES, sur convocation faite par lettre recommandée avec AR adressée le 19 janvier 2012 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves MUNOZ, en sa qualité de Président de la Société.

.../...

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 octobre 2011 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société CABINET ROUY, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Bruno LEGUERINAIS, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide :

de renouveler le mandat de Monsieur Bruno LEGUERINAIS, commissaire aux comptes suppléant pour une nouvelle période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31/10/2017,

Et de nommer la société SOGEC AUDIT dont le siège société est fixé au MANS – 70, rue des Marais, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 438 422 495 RCS LE MANS,

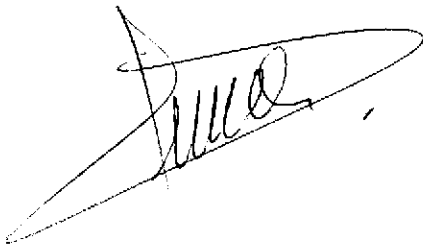
en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31/10/2017,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Leguerinais', written over a large, light-colored scribble or mark.